

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

49.302

Date du contrôle:

16/07/2024

Lieu du contrôle:

Drève de Lansrode 4A 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique

Agent-visiteur:

Charles Matot

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

16/07/2024 12:03:19

Prochaine visite avant le:

16/07/2025

Testeur d'installation:

TI-007/5285039

Donneur d'ordre

Nom

PEB SMART SRL

Adresse

Rue Adolphe Gouffier 15, 5660 Couvin, Belgique

Téléphone

+32 4 272 72 37 +32 492 32 89 26

Email

controle.electrique@pebsmart.be

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Drève de Lansrode 4A 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Drève de Lansrode 4A, 1640 Rhode-Saint-Genèse

Adresse du propriétaire

Drève de Lansrode 4A 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique

Installateur

Drève de Lansrode 4A, 1640 Rhode-Saint-Genèse

Fondations

après 81

Mise en oeuvre de l'installation

après 81

Données du raccordement

GRD

Fluvius

Numéro de compteur

4150673

Code EAN

NC

Liaison compteur-tableau

VFVB 4X10

Tension de service

3 x 230 V

Protection générale

40 A 3P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

OK

Description de l'installation

TD 1 Cave
1 diff 300mA 25A 4p Not OK
1 disj 20A 3p
1 disj 20A 2p
1 disj 16A 2p
2 fusibles 6A 1p

TD2 RDC
1 diff 300mA 40A 4p
12 disj 20A 2p
3 disj 16A 2p
1 disj 6A 2p
1 disj 25A 3p

TD3 1er
1 diff 30mA 40A 4p
4 disj 20A 2p
3 disj 16A 2p

Nombre de tableaux	3
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	NOK
ΔI_n	NOK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	NOK
Prise de terre	Boucle
Résistance de terre (Ω)	4
Isolement ($M\Omega$)	>0,5

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

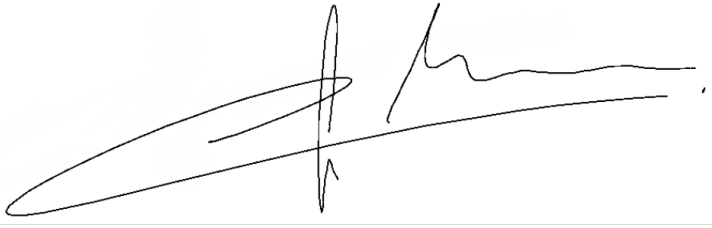
CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles



Atlas Controle

Boulevard Lambermont 127

1030 Bruxelles

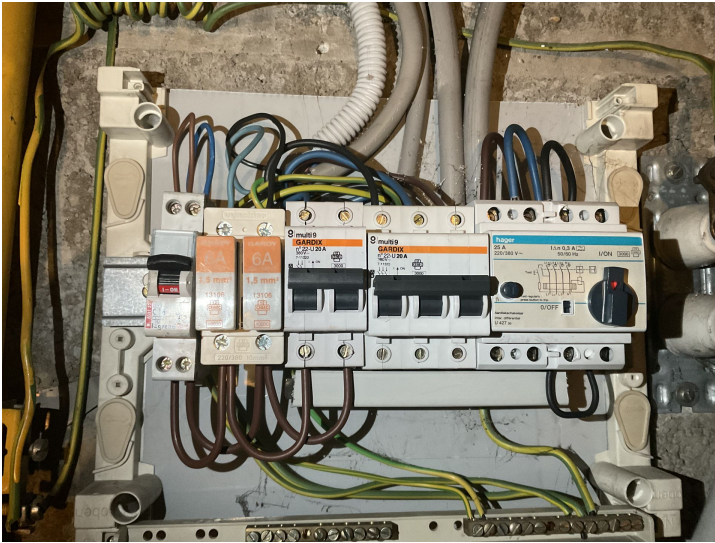


Tableau 1

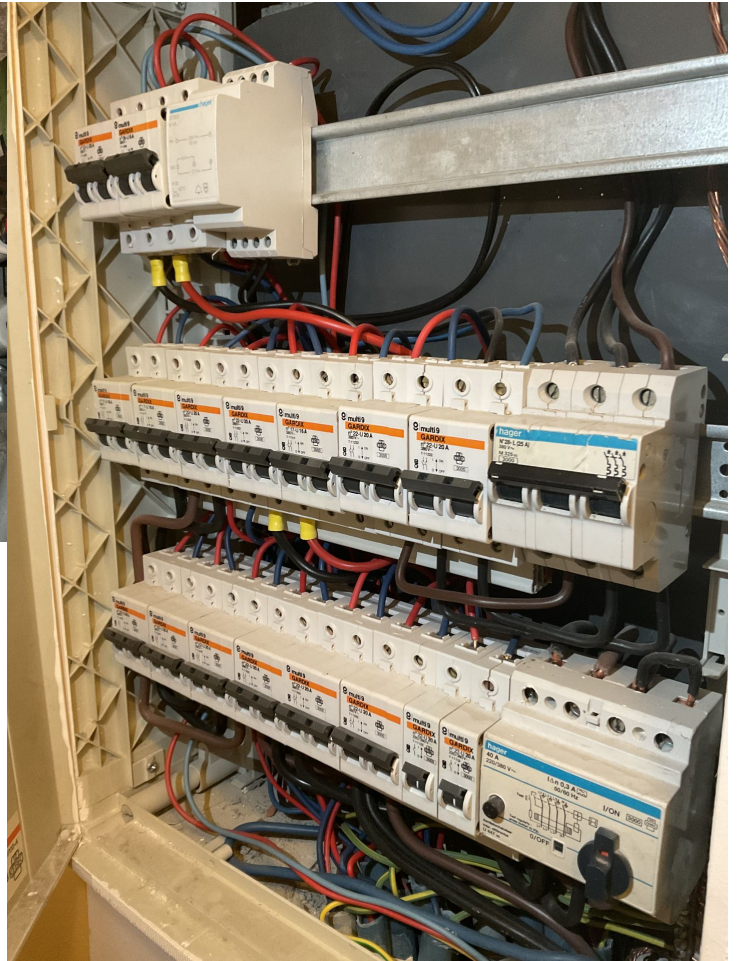


Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités.	B1: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.; B3: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.
Placer l'interrupteur différentiel général à l'origine de l'installation (sortie compteur kWh) afin d'assurer la protection contre les contacts indirects lors d'utilisation de canalisations de classe I (ex.: XFVB ; VFVB ; EXAVB, EVAVB).	L1: 4.2.3.1.; 4.2.4.3; L3: 4.2.3.1.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.

- les disjoncteurs ne disposant pas de courbe de déclenchement sont à remplacer (marquage C)

Liste des remarques

Atlas Contrôle
 Boulevard Lambermont 127
 1030 Bruxelles

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.	RDE14
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
TD 1er	